



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 20 mai 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire **du 20 mai 2025**

Président : Monsieur Chris Chard

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025
3. Assermentations / Démissions.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.
6. **Préavis municipal n°2/2025** relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.- au crédit de CHF 950'000.- accordé par le préavis 09/2022 pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village.
7. **Préavis municipal n°3/2025** relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 170'000.- au crédit de CHF 670'000.- accordé par le préavis 05/2022 pour la Réalisation d'une cave communale et de locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21.
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

33 membres sur 50 sont présents, 9 excusés, 7 absents, 1 démission.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard**, déclare l'assemblée valablement constituée à 20h00 et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

Pas de remarque.

Monsieur le Président demande le vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal de la séance 11 mars 2025.

Résultat : 27 oui, 0 non, 5 abstentions.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2025 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentations : - Aucune

Démission(s) : - M. Fagnoni Basile

4. Communications du Président

Monsieur le Président annonce que le Conseil général est constitué de **49 membres**. Pour donner suite à la démission de **Monsieur Fagnoni Basile**, le bureau du conseil a été informé tardivement que malheureusement il n'est pas éligible. De nationalité française, il n'a pas eu une résidence ininterrompue en suisse depuis 10 ans et donc n'est pas éligible. Toutefois, Monsieur Fagnoni peut faire partie du public et suivre la séance.

La séance de ce soir, mardi 20 mai 2025, est une séance « **extraordinaire** ». Les sujets seront traités « uniquement » sur les 2 points relatifs à la demande de la municipalité, qui concerne les chantiers du cœur du village. Les deux préavis concernent « une demande complémentaire au financement des 2 préavis proposés ».

Concernant le point 8 – divers et propositions individuelles. Monsieur le Président ne veut pas que des sujets qui seront traités lors du prochain conseil général du **mardi 17 juin**, soient abordés ce soir. La municipalité présentera le budget 2026 ainsi que le rapport de gestion et d'autres sujets.

Pour rappel : l'adhésion est ouverte à tous résidents de la commune ayant la nationalité suisse et aux étrangers domiciliés depuis plus de **10 ans en Suisse**.

Pour conclure :

Comme chaque année et selon le règlement, **le 30 juin prochain**, le bureau doit clore « le décompte » des heures de travail effectuées par les membres des commissions adhoc, CoGesFin mais également du bureau pour la période de **janvier à juin 2025**.

Aux membres des commissions adhoc, CoGesFin et du bureau du conseil qui ont travaillé durant cette période de **janvier à juin 2025**, merci de bien vouloir transmettre vos coordonnées bancaires et/ou postales **directement à la bourse communale et non au bureau du CG**. Ce sont **des données confidentielles** qui ne concernent ni le bureau du conseil ni Madame Meylan, secrétaire !

Afin de répondre dans les délais et de procéder à la clôture du décompte du bureau, je vous prie de bien vouloir **communiquer vos heures de travail** à notre secrétaire par e-mail **d'ici le vendredi 20 juin**. Merci de respecter ce délai.

En conclusion, **Monsieur le Président** donne les dates des prochaines séances du Conseil général pour l'année 2025 :

Mardi 17 juin 2025 à 20h00
Mardi 7 octobre 2025 à 20h00
Vendredi 5 décembre 2025 à 18h30

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, concernant le point 5 de l'ordre du jour « communications de la Municipalité ».

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, prend la parole et annonce que la 2^{ème} partie de la route du village sera goudronnée début juin. Malheureusement, l'état de Vaud a communiqué à la municipalité que la route entre Aubonne et la croisée de Féchy doit être refaite début juillet, afin de boucher certaines fissures. L'état de Vaud a donc demandé de reporter les travaux concernant le tapis final après leurs travaux effectifs, afin d'éviter d'abimer notre route toute neuve ! En raison de ce petit contretemps, le tapis routier final sera effectué en août.

Petite information concernant la pose des pavés dans le bourg. Malheureusement, le contremaître a informé la municipalité que les pavés livrés ne correspondent pas à la taille des pavés existants. Ce qui va causer un léger contretemps.

Dernière information concernant un problème d'évacuation d'eau de la terrasse de la maison Bodzérane. Une expertise a été demandée pour terminer les travaux de terrassement. Un problème d'étanchéité a également été constaté. Ce qui explique la suspension provisoire des travaux de la terrasse.

6. Préavis municipal n° 2/2025 – Relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.- au crédit de CHF 950'000.- accordé par le préavis 09/2022 pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Olivier Dumuid, municipal en charge du dossier**, qui présente le préavis par un bref exposé :

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre approbation le crédit complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village.

Historique du projet

Préavis 06-2022 demande de crédit de CHF 110'000.- rénovation place de jeux (2003).

Le Conseil général, suivant l'avis de la commission ad'hoc, refuse ce préavis, l'estimant insuffisamment ambitieux, et demande à la Municipalité de revoir le projet.

Lors du CG extraordinaire du 5 juillet 2022, est nommé un groupe de travail, composé de 2 membres de la municipalité, 3 conseillers généraux et l'architecte paysagiste.

Le nouveau concept crée une vraie place au cœur du village.

Ce nouveau projet présenté dans le préavis 09-2022 estimé à CHF 950'000.- est accepté par le Conseil général dans sa séance du 08 novembre 2022.

Les travaux démarrent à l'automne 2024 dans la foulée de la création des caves communales et en coordination avec le chantier de la Grand Rue et celui du CAD.

Coûts du projet

Dans le cadre du préavis 09-2022 une estimation du coût des travaux faite dans le cadre de l'avant-projet a été présentée et validée comme suit :

Installation et travaux préparatoires	CHF 36'840.-
Terrassement et mises en forme brute	CHF 40'320.-
Canalisations et conduites	CHF 18'360.-
Revêtements et surfaces en dur	CHF 153'224.-
Construction et ouvrages divers	CHF 58'750.-
Installations et équipements	CHF 307'400.-
Engazonnements et plantations	CHF 74'845.-
Divers et imprévus +/- 5%	CHF 34'486.-
Total travaux	CHF 724'225.-
Total honoraires	CHF 144'840.-
Montant total travaux, honoraires, débours	CHF 873'565.-
TVA 7.7% (arrondi)	CHF 67'264.-
Total général selon préavis TTC (+/- 15%)	<u>CHF 940'829.-</u>

Evolution du coût du projet

Présentation d'un tableau

Le total de la soumission est donc supérieur de 8% au budget établi en phase de projet.

Le principal surcoût lors de l'étape soumission concerne le montant prévu initialement dans le budget de CHF 100'000.- pour la maçonnerie, alors qu'il est ressorti à

CHF 157'000.- dans la soumission. La complexité de réalisation des murs en courbe a été clairement sous-estimée.

Evolution du projet et détails des principaux coûts supplémentaires

Principaux travaux non prévus dans la soumission (*environ CHF 120'000.-*) :

- terrassements supplémentaires pour la construction des murs CHF 11'920.-
- installations électriques pour des bornes d'éclairage CHF 7'093.-
- installations sanitaires pour l'arrosage automatique CHF 10'500.-
- Ascenseur (remplace escalier CHF 25'000.-) CHF 41'258.-
- Remplacement mur ouest (démolition + construction) CHF 44'682.-

- **Etanchéité dalle béton du belvédère** CHF 5'060.-
- **Crépi des façades en béton brut** CHF 10'000.-

A noter que l'augmentation du taux de la TVA de 7.7% au moment du préavis à 8.1% actuellement engendre un coût supplémentaire d'environ CHF 4'000.-.

Financement

Présentation d'un tableau.

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune.

Conformément au manuel MCH2 pour la catégorie d'immobilisations « Travaux de génie civil », il sera amorti entre 20 et 40 ans. La détermination de la durée se fera lors de la finalisation des travaux et selon la durée de vie de chaque objet.

Ces installations feront partie du patrimoine administratif de la Commune étant donné qu'il s'agit d'installations affectées à des tâches d'utilité publique (art. 26 al.1, « patrimoine administratif » let. a du Règlement sur la comptabilité des communes, RCom).

En conclusion, la municipalité demande de bien vouloir voter sur les conclusions suivantes :

-D'accorder un crédit complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village

-De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune

Monsieur le Président remercie la municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Richard Gerritsen**, présente le rapport de ladite commission :

Lors de la séance d'information du 09 mai 2025, M. Claude Olivier Rosset, Syndic et Mme Marie Claude Liang, Municipale, ont répondu aux questions de la commission. Nous les remercions de leur disponibilité et pour les réponses fournies aux questions écrites par la commission.

Ce projet fait partie du grand projet de réalisation d'une cave communale et locaux, ainsi que le réaménagement et la valorisation de la grande rue. Ces projets sont en partie liés soit dans la planification, soit au niveau financier.

Pour rappel, la commission adhoc ainsi que la commission des Finances et de Gestion avaient émis des réserves envers ce projet et avaient recommandé de le refuser.

La commission avait estimé, en son temps, qu'il était important de noter que le budget était établi sur une base de prix des fournitures à début 2022 voire 2021 et qu'il était à craindre que de nombreux postes sont sous-estimés avec l'inflation actuelle, le poste divers et imprévu, fixé à 5%, risquait fort d'être insuffisant et le budget total risquait fort d'être dépassé.

Lors des débats, Monsieur Bodenmann du bureau d'architecte ARFOLIA, avait déclaré qu'il faut faire confiance au bureau d'étude concerné (voir PV du Conseil). Ses déclarations ont été corroborées par le groupe de travail. Donc tout semblait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le Conseil, à la suite de la discussion, a accepté le préavis pour un montant total de CHF 950'000.-.

Malheureusement, nous voilà convoqués pour accepter une rallonge de CHF 200'000.-, ce qui représente une augmentation de 21%. La Municipalité évoque dans le préavis 09-2022 une variation possible du budget de +/- 15%, par contre, le conseil n'a jamais acté cet écart. La décision du conseil (voir décision 8/22) a été d'attribuer uniquement CHF 950'000.- pour la réalisation de ce projet.

Nous pouvons comprendre que tout projet comporte des risques et des imprévus, par contre, l'entreprise qui surveillait le chantier connaissait depuis longtemps les surcoûts. Un dépassement du budget autour de 8% (CHF 76'000) est normalement admissible sans devoir passer devant le Conseil. Cette limite avait déjà été atteinte, dès le début du projet, avec l'obligation de la pose d'un ascenseur imposé par l'AVACAH (connu depuis la fin de la mise à l'enquête), et le remplacement d'un mur dès le début du chantier (voir : préavis point 3.3). Presque tous les autres surcoûts ont été identifiés au début du projet. Mais étonnamment, ces surcoûts sont seulement apparus au mois de janvier 2025 quand l'entreprise Afrolia a transmis l'état financier du projet à la Municipalité. Même l'augmentation de la TVA entre 2022 et aujourd'hui ne change en rien au problème, qui est que la gestion financière du projet a été lacunaire.

En fonction de ce constat, nous estimons que les honoraires, qui sont calculés en fonction du coût total du projet, ne doivent pas varier par rapport au préavis de 2022.

Aujourd'hui, nous n'avons pas le choix d'accepter ou de refuser ce préavis. On est mis devant le fait accompli, car le travail a déjà été effectué.

Nous espérons seulement que cette place sera appréciée à sa juste valeur.

En conclusion, la commission CoGesFin chargée d'étudier le préavis 02-2025 propose au Conseil général de Bougy-Villars d'accepter ce dernier comme suit :

D'accorder un crédit complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation complète de la place de jeu du collège et le cœur du village

De limiter les honoraires à ce qui avait été prévu dans le préavis 9/2022 en tenant compte de la hausse éventuelle dans la construction entre 2022 et 2025.

De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Guillaume Favre dit ne rien avoir compris à la conclusion du rapport de la CoGesFin puisque ce soir le conseil doit statuer sur un premier préavis et sur un crédit complémentaire, mais la présentation ne semble pas très claire !

Madame Sabrina Scardua-Boukara demande des explications plus précises sur le rapport de la CoGesFin. En effet, dans le préavis 2, il est demandé un crédit complémentaire alors que dans les conclusions, il est notifié qu'il y a une réserve financière. Une question subsiste, ne serait-il pas possible de prendre d'un côté pour financer l'autre ?

Monsieur Olivier Dumuid répond qu'il y a 3 projets en cours simultanément. Chaque préavis ayant été voté avec un budget propre. En termes de comptabilité et de suivi des comptes, il n'est pas possible de passer un « solde financier » d'un préavis à un autre préavis. Ce n'est pas comme ça que ça se passe. La municipalité doit des comptes au conseil entre les devis et les facturations, tout en respectant le/s préavis proposé/s.

Comme indiqué dans le rapport de la CoGesFin, effectivement, si on procède au total de la somme des 3 préavis, il n'y aura pas ou très peu de dépassement financier. Cet état de fait ne dispense pas la municipalité de vous présenter les préavis 2 et 3. Il est clair que le cœur du village et les caves communales représentent un dépassement financier. La municipalité espère que, lors de la présentation des comptes 2024 lors du Conseil général de juin 2025, les comptes seront présentés en respectant l'enveloppe financière. La municipalité n'ayant pas encore clos son décompte à ce jour. La municipalité ayant prévu une vision globale de la gestion de la commune, les comptes ne seront pas si catastrophiques. Il est clair que certains travaux sont superposables aux différentes demandes de compléments financiers.

Il faut savoir que la municipalité augmente l'infrastructure communale de manière majeure et que, dans les années à venir, il y aura moins de travaux à effectuer. L'attractivité de la commune augmente tout en respectant globalement l'enveloppe financière.

Monsieur Ian Cookson prend la parole. À la suite de la lecture du rapport de la CoGesFin, il a l'impression que les informations entre les entreprises et la municipalité n'ont pas bien passé. Il demande s'il ne serait pas judicieux d'attribuer la responsabilité à un membre de la municipalité pour être en contact avec le/les fournisseurs afin de suivre l'évolution des chantiers et des finances, ceci afin d'éviter potentiellement de mauvaises surprises et un surcoût financier

Il pense également que les réserves financières présentées au début d'un projet avec un dépassement de 10% à 15% semblent insuffisantes de nos jours. Avec les surcoûts des matériaux du bâtiment, il semblerait plus prudent de présenter des projets avec un surcoût de 20% à 30%.

Monsieur Olivier Dumuid remercie Monsieur Cookson pour la remarque. La municipalité explique que, sur le projet de la Fin 1, elle a travaillé sur la base d'un avant-projet. En effet, si d'autres travaux se présentent, le/s projet/s seront traités sur la base de soumissions permettant d'obtenir un chiffre financier beaucoup plus précis entre le montant du préavis et le montant final.

La municipalité vérifie chaque réception de factures afin de comparer les différents montants et les augmentations par rapport au budget et par rapport au solde des travaux à effectuer. La municipalité a rencontré la commission CoGesFin et a annoncé au printemps un dépassement financier. Le laps de temps entre les deux préavis étant relativement court, l'annonce d'un complément financier a donc été décidée relativement tardivement. C'est pourquoi nous vous proposons les préavis 2 et 3 afin de réguler cette situation.

Monsieur John Liang demande s'il y a eu des recherches pour économiser certains points proposés et éviter de refaire une demande complémentaire financière.

Monsieur Claude-Olivier Rosset reste à disposition pour répondre aux diverses questions et pour indiquer qu'il n'y a eu aucun gaspillage financier de la part de la municipalité.

Monsieur Richard Gerritsen demande de compléter à la conclusion du préavis de la municipalité, la proposition de la CoGesFin indiquée sur le rapport final, soit :

De limiter les honoraires à ce qui avait été prévu dans le préavis 9/2022 en tenant compte de la hausse éventuelle dans la construction entre 2022 et 2025.

Monsieur Florent Morandi répond que tout conseiller et commission ont le pouvoir « d'amender » les propositions de décisions. Il est possible de modifier les montants complémentaires, mais pas d'y ajouter une décision complémentaire.

Monsieur Olivier Dumuid répond à Monsieur Richard Gerritsen et confirme que les honoraires seront étroitement surveillés. Le préavis stipulait des honoraires de CHF 145'000.-. La demande complémentaire tient compte de certaines modifications du projet et qui a demandé des heures supplémentaires de la part de la municipalité. Le montant est dans la marge des CHF 200'000.- que la municipalité vous demande d'octroyer. Il n'y a pas lieu de modifier la conclusion du préavis proposée par la municipalité.

Monsieur Serono-Regis Alain demande si, avec cette proposition complémentaire de CHF 200'000.- il n'y aura pas d'autre dépassement financier ?

Monsieur Olivier Dumuid répond par l'affirmative.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de demande « d'amendement » de la part de la CoGesFin et que le texte de décision ne sera pas rajouté sur la décision finale.

Pas d'autre commentaire.

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°2/2025 – *Demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.- au crédit de CHF 950'000.- accordé par le préavis 09/2022 pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du Village, à main levée.*

Résultat : 29 oui, 0 non, 3 abstentions.

Le Préavis municipal n° 02/2025 – Demande de crédit complémentaire de CHF 200'000.- au crédit de CHF 950'000.- accordé par le préavis 09/2022 pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du Village, est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 2/2025 de la Municipalité du 8 avril 2025
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

-D'accorder un crédit complémentaire de CHF 200'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village

-De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune

7. **Préavis municipal n° 3/2025 – Relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 170'000.- au crédit de CHF 670'000.- accordé par le préavis 05/2022 pour la réalisation d'une cave communale et de locaux, la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21.**

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Olivier Dumuid, municipal en charge du dossier**, qui présente le préavis par un bref exposé :

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre approbation le crédit complémentaire de CHF 170'000.- pour la réalisation d'une cave communale et de locaux, et la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane. parcelle 21.



Historique du projet

Le projet d'une nouvelle cave communale trouve sa source dans l'évolution du cœur du village, la création du chauffage à distance et le manque de locaux pour le fonctionnement communal.

La Municipalité a ainsi proposé la réalisation d'un espace d'une surface approximative de 77 m² en sous-sol, situé sous l'ancienne place de jeux, et qui prévoyait :

Une cave communale pour l'entrepôt du vin
La création de divers locaux avec des parois amovibles
Un WC public – aux normes handicapés de 3 m²
Un bureau du conseil général et salle de réunion pour les commissions, divers, de 16 m²

Profitant de ce chantier et à la suite d'une infiltration, il était également prévu de procéder à la réfection de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.

Le préavis 05-2022, demandant un crédit de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale, a été accepté par le Conseil général dans sa séance du 14 juin 2022.

Début des travaux au printemps 2023



Coûts du projet

Dans le cadre du préavis 05-2022 une estimation du coût des travaux faite dans le cadre de l'avant-projet a été présentée comme suit :

Estimation des travaux

CFC 172 Enceinte de fouille	CHF 80'000.-
CFC 201 Terrassement	CHF 72'000.-
CFC 211 Béton armé	CHF 123'000.-
CFC 221/233 Fenêtres, portes et lustrerie	CHF 17'500.-
CFC 242 Installation de chauffage et raccordement	CHF 10'000.-
CFC 244 Ventilation	CHF 5'000.-
CFC 251 Appareils sanitaires	CHF 7'000.-
CFC 271/281 Cloisons, revêtement & isolations	CHF 38'600.-
CFC 325 Étanchéité	CHF 80'000.-
CFC 421 à 452 Aménagements extérieurs	CHF 40'000.-
CFC 524 à 583 Frais et divers	CHF 50'000.-
CFC 292/492 Honoraires	CHF 95'000.-

Total HT	CHF 618'100.-
TVA 7,7%	CHF 47'593.-

TOTAL (arrondi) (+/- 20%)	CHF 665'693.-
----------------------------------	----------------------



Evolution du projet et des coûts

Depuis le début du chantier, au printemps 2023, le projet a considérablement évolué et différents ajustements ont été faits pour tenir compte notamment du projet CAD, d'une série de compléments demandés en cours de chantier, ainsi que des surcoûts liés aux travaux spéciaux en raison de la nature du terrain.

Parmi les compléments nécessaires au projet :

Partie	Complément	DATE	Montant CHF HT
Maçonnerie	Local technique dû au CAD	19.12.2024	4 814.-
Maçonnerie	Création porte locaux archives	04.12.2024	3 605.-
Maçonnerie	Fouilles et alimentations local pompe-ascenseur	03.05.2024	22 066.-
Électricité	Alimentation ascenseur	21.03.2024	1 683.-
Électricité	Alimentation aménagements extérieurs	21.03.2024	5 409.-
Chauffage	Pose de radiateurs	03.11.2024	11 607.-
Sanitaire	Arrosage automatique	03.11.2024	6 695.-
Sanitaire	Alimentation fontaine	03.11.2024	3 490.-
Sanitaire	Alimentation Carnotzet	03.11.2024	1 768.-
Sanitaire	Déplacement nourrice	27.08.2024	8 481.-
			69 618.-



Evolution des coûts (1)

	Devis initial	Devis actuel
CFC 172 Enceinte de fouille	CHF 80'000.-	CHF 95'641.-
CFC 201 Terrassement	CHF 72'000.-	CHF 104'913.-
CFC 211 Béton armé	CHF 123'000.-	CHF 153'459.-
CFC 221/233 Fenêtres, portes et lustrerie	CHF 17'500.-	CHF 21'228.-
CFC 232 Electricité	-	CHF 39'461.-
CFC 242 Installation de chauffage et raccordement	CHF 10'000.-	CHF 11'563.-
CFC 244 Ventilation	CHF 5'000.-	CHF 966.-
CFC 251 Appareils sanitaires	CHF 7'000.-	CHF 19'319.-
CFC 271/281 Cloisons, revêtement & isolations	CHF 38'600.-	CHF 30'214.-
CFC 325 Étanchéité	CHF 80'000.-	CHF 31'790.-
CFC 421 à 452 Aménagements extérieurs	CHF 40'000.-	CHF 40'000.-
CFC 524 à 583 Frais et divers	CHF 50'000.-	CHF 52'500.-
CFC 292/492 Honoraires	CHF 95'0000.-	CHF 114'657.-
Total HT	CHF 618'100.-	CHF 715'711.-
TVA 7,7% (8.1% dès le 01.01.2024)	CHF 47'588.-	CHF 57'972.-
TOTAL (arrondi)	CHF 665'693.-	CHF 773'683.-



Evolution des coûts (2)

Compte tenu de la nécessité de coordination de ce chantier avec les autres chantiers en cours nous avons également engagé un ingénieur-conseil en tant qu'assistant du maître d'ouvrage. Un montant de CHF 8'000.- doit donc être ajouté au budget.

Cela porte le coût total des travaux à CHF 781'683.- TTC. Par rapport au budget de CHF 665'693.-, il y a un surcoût de CHF 115'990.- TTC. Le coût total des travaux est donc supérieur de 17% du budget établi en phase d'avant-projet.

Réserve pour réalisation terrasse MB (étanchéité) : CHF 50'000.-



Synthèse des coûts

Total selon budget préavis 05-2022	CHF	665'693.-
Total selon devis actualisé	CHF	773'683.-
Assistant maître d'ouvrage	CHF	8'000.-
Réserve terrasse MB	CHF	50'000.-
Coût total attendu	CHF	831'683.-
Montant accordé selon préavis 05-2022	CHF	670'000.-
Coût supplémentaire	CHF	161'683.-



Financement

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune.

Conformément au manuel MCH2 pour la catégorie d'immobilisations « Travaux de génie civil », il sera amorti entre 20 et 40 ans. La détermination de la durée se fera lors de la finalisation des travaux et selon la durée de vie de chaque objet.

Ces installations feront partie du patrimoine administratif de la Commune étant donné qu'il s'agit d'installations affectées à des tâches d'utilité publique (art. 26 al.1, « patrimoine administratif » let. a du Règlement sur la comptabilité des communes, RCom).

Monsieur Claude-Olivier Rosset précise que des éléments imprévus se sont greffés sur les préavis proposés. Début 2023, lors de l'acceptation du projet du chauffage à distance celui-ci prévoyait de répondre à environ une vingtaine de foyers. L'augmentation du nombre de raccordements (50) était une grande surprise et a demandé une complète réorganisation. Modifier la cave communale avec deux chaufferies et réorganiser pour avoir plus de place pour stocker les plaquettes. Ces divers imprévus ont demandé la révision du projet et de l'investissement financier demandé.

La municipalité a fait face à des travaux supplémentaires et à des coûts supplémentaires, qui sont des éléments que la municipalité a préféré anticiper en terminant les travaux, sans avoir besoin de réinvestir un apport financier dans quelques années.

En conclusion, la municipalité demande de bien vouloir voter sur les conclusions suivantes :

-D'accorder un crédit complémentaire de CHF 170'000.- pour la réalisation d'une cave communale, divers locaux ainsi que la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.

-De financer ce crédit par les liquidités courantes de la Commune.

Monsieur le Président remercie la municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Lancelot Frick**, présente le rapport de ladite commission :

Lors de la séance d'information du 09 mai 2025, M. Claude Olivier Rosset, Syndic et Mme Marie Claude Liang, Municipale, ont répondu aux questions de la commission. Nous les remercions de leur disponibilité et pour les réponses fournies aux questions écrites par la commission.

Ces nouveaux locaux étaient prévus pour abriter un local pour le bureau du Conseil et les commissions et une cave communale pour le stockage du vin communal. Mais au cours du projet, l'affectation des locaux a fortement varié entre la mise en place du chauffage à distance (CAD), l'installation électrique est devenue plus complexe et passe de quelques milliers de francs à CHF 40'000. En plus, la municipalité pensait que ces locaux pouvaient servir comme locaux d'archives de la commune. Mais après étude, ces locaux ne semblent pas convenir.

L'augmentation du coût de 176 % des appareils sanitaires est assez incompréhensible, car le projet de 2022 prévoyait déjà des toilettes aux normes des handicapés. L'étanchéité de la terrasse de la maison Bodzérane n'est pas nouvelle, car déjà prévue dans le préavis initial en 2022, mais non réalisée jusqu'à maintenant, car des problèmes supplémentaires sont survenus et des analyses sont en cours.

Dans ce projet aussi, nous nous étonnons que la municipalité ait seulement été informée au mois de janvier de ce dépassement d'environ 25 %. Dans ce projet aussi, les dépassements étaient connus depuis un certain temps. Comme dans le préavis précédent, nous déplorons un manque de suivi financier et qu'il fallait attendre fin janvier 2025 pour constater les dépassements.

Aujourd'hui, nous n'avons pas le choix d'accepter ou de refuser ce préavis. Comme dans le préavis 2-2025 on est mis devant le fait accompli, car le gros du travail a déjà été effectué.

Cependant, nous estimons que tous les frais occasionnés par le chauffage à distance doivent être imputés à ce projet.

En conclusion, la commission CoGesFin chargée d'étudier le préavis 03-2025 propose au Conseil général de Bougy-Villars d'accepter ce dernier comme suit :

D'accepter le préavis 3/2025 :

D'accorder un crédit complémentaire de CHF 170'000

D'imputer les frais occasionnés par le CAD au projet CAD

De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond à la question du CAD (chauffage à distance) mentionnée dans le rapport de la CoGesFin. Le montant de CHF 40'000.- n'est pas dû à la mise en place du CAD, comme indiqué dans le rapport de la CoGesFin, mais à l'ensemble du projet. En effet, au fur et à mesure de l'avancement et des modifications des travaux d'électricité, du sanitaire ainsi que des frais d'éclairage du local du conseil, c'est l'ensemble du projet qui doit être revu. La différence et l'évolution de ce qui a été fait et de ce qui a été prévu, représentent effectivement un surplus financier. Sachant que le projet de base ayant fortement évolué, la municipalité s'est demandé quand faudra-t-il présenter un montant « supplémentaire » pour finaliser des travaux qui arrivent à leur terme.

Le CAD n'est pas propriétaire du bâtiment, mais la commune. Ce n'est pas au CAD, locataire, de régler ces aménagements supplémentaires, tout en sachant que ces travaux étaient nécessaires au bon déroulement de la finalité du projet.

Pas d'autre commentaire.

Monsieur le Président demande la votation du **préavis n°3/2025** – Demande de Crédit complémentaire de CHF 170'000.- au crédit de CHF 670'000.- accordé par le préavis 05/2022 pour la réalisation d'une cave communale et de locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21, **à main levée**.

Résultat : 30 oui, 0 non, 2 abstentions.

Le Préavis municipal n° 03/2025 – Demande de crédit du **préavis n°3/2025** – Demande de crédit complémentaire de CHF 170'000.- au crédit de CHF 670'000.- accordé par le préavis 05/2022 pour la réalisation d'une cave communale et de locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21, **est accepté**.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 3/2025 de la Municipalité du 8 avril 2025
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

- **D'accorder un crédit complémentaire de CHF 170'000.- pour la réalisation d'une cave communale, divers locaux ainsi que la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.**
- **De financer ce crédit par les liquidités courantes de la Commune.**

8 . Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président ouvre le point 8 et rappelle que, pour ce point « divers et propositions individuelles » la séance du Conseil général du mardi 17 juin prochain entendra toutes vos propositions.

Monsieur Alain Palombini souhaite une meilleure coordination entre les commissions adhoc et CoGesFin avec la municipalité afin que les préavis des commissions soient présentés de manières plus efficaces concernant des commentaires et des rajouts sur les rapports, ce qui fait perdre un temps précieux pour les décisions lors des conseils.

Madame Sabrina Scardua-Boukara demande combien de temps vont prendre les travaux de la terrasse de la maison Bodzérane ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que la municipalité attend des nouvelles de l'expertise des travaux d'étanchéité et ne peut pas donner de date précise.

Pas d'autre remarque.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation, la municipalité et la CoGesFin pour le travail effectué et lève la séance du Conseil général de Bougy-Villars à 21h35.